

DECISION N° 067-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20260320-DAJ-DEC-26-077-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2026

Publication : 20/03/2026

portant validation du devis pour la rénovation de la Maison des Associations à la SARL LERAT ROBIN

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis N°DEV000881 de la SARL LERAT ROBIN concernant la rénovation de la Maison des Associations.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la SARL LERAT ROBIN concernant la rénovation de la Maison des Associations d'un montant de 16 780.38 € HT.

A Bernay, le 13 mars 2026

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 17/03/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

